

2019-03

LA DÉPENDANCE AUX MÉTAUX STRATÉGIQUES : QUELLES SOLUTIONS POUR L'ÉCONOMIE ?

Longtemps négligée, la dépendance française à des métaux essentiellement importés s'est rappelée à nos entreprises lors de crises successives, conséquences d'un contexte géostratégique à l'origine de tensions sur certains marchés : terres rares, cobalt, aluminium. La fréquence de ces dernières risque fortement de s'accroître, au fur et à mesure de l'augmentation de la demande mondiale portée par la croissance de la population et du niveau de vie. Or, plusieurs de ces métaux sont indispensables à de nombreux secteurs de l'industrie française, en particulier le tungstène, le cobalt, l'antimoine et certaines terres rares.

D'après une récente étude de l'OCDE, la consommation de métaux passerait de 7 à 19 milliards de tonnes par an d'ici à 2060, faisant peser des menaces sérieuses sur les approvisionnements. Or, ceux-ci sont indispensables pour de nombreuses industries comme le numérique, l'énergie, l'automobile ou l'aéronautique-défense.

Côté offre, selon l'US Bureau of Mines (USBM) et certains cabinets de consultants privés, il restera dans le monde, en l'état actuel des réserves, 18 ans de chrome, 20 ans

d'étain, 30 ans de nickel, 33 ans de manganèse, 38 ans de cuivre, 60 ans de cobalt, ...

C'est dans ce contexte que la section des activités économiques du Cese, après s'être penchée sur la question industrielle, puis sur l'énergie, a décidé début 2018, d'aborder le sujet de la dépendance aux métaux stratégiques. Cette question a fait depuis l'objet de plusieurs publications de la part du Comes, de l'Ademe, de l'Académie des sciences, de l'Ifri. Enfin, en juillet 2018, le ministre de l'économie et des finances a confié au CSF « mines et métallurgie » et au Conseil général de l'économie, une mission sur la vulnérabilité d'approvisionnement en matières premières des entreprises françaises, mission toujours en cours au moment de la publication de cet avis.

Il ne s'agit pas de « choisir » entre la dépendance au pétrole et celle aux métaux, ni entre les besoins de l'industrie et les contraintes environnementales, mais de gérer l'ensemble. Cet avis cherche à apporter une vision transversale à la fois économique, sociale et environnementale, de la dépendance de notre pays.



Philippe Saint-Aubin

est ingénieur retraité et ancien secrétaire fédéral de la FGMM CFDT.

Il siège au CESE à la section des activités économiques où il représente le groupe de la CFDT.

Contact :

philippe.saint-aubin@lecese.fr
01 44 43 64 07

L'enjeu global consiste à concilier développement et emploi avec une consommation plus sobre, en découplant la croissance économique des besoins en matières. Les concepts de l'économie circulaire, définis par l'Ademe, constituent autant de principes généraux pour s'affranchir de la dépendance. Cette approche ne s'applique pas seulement aux métaux mais à l'ensemble des ressources, qu'il s'agisse des carburants fossiles, de l'occupation des sols ou de la biodiversité.

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

Les préconisations qui suivent, issues de la réflexion de la société civile organisée, s'inspirent naturellement des études et rapports consacrés aux métaux stratégiques au cours des dernières années, sans pour autant dupliquer les mesures qui y sont déjà proposées, par exemple dans la feuille de route sur l'économie circulaire, dont il est attendu qu'elle soit suivie d'effets.

- 1. Afficher une volonté politique forte de sécuriser l’approvisionnement de l’industrie française en métaux stratégiques. Cette volonté devra être marquée par un pilotage politique renforcé, une réflexion sur la coordination entre les différentes structures d’intervention publique et une meilleure coordination inter-entreprises.
- 2. Traduire la volonté politique par des engagements financiers en termes de postes dans les organismes publics concernés, au premier rang desquels, le BRGM, le Comes et l’Ademe.
- 3. Traduire la volonté politique par une action diplomatique renforcée à la fois bilatérale et multilatérale pour assurer la sécurisation des approvisionnements.
- 4. Identifier les filières françaises et européennes porteuses de recyclage et étudier avec le Conseil national de l’industrie, le moyen de les développer. Cela concerne aussi bien les filières traditionnelles comme celle des aciers spéciaux, que des filières émergentes, comme celles des batteries, des téléphones portables, du démantèlement des avions ou des bateaux.
- 5. Intégrer l’aspect analyse des flux de matières dans l’affichage environnemental en se fondant sur des analyses du cycle de vie opérationnelles et normalisées.
- 6. Étudier, via la BPI, la création de fonds d’amorçage pour développer l’économie de la fonctionnalité.
- 7. Lancer une évaluation avec toutes les parties prenantes de mesures fiscales pour appuyer la transition écologique dans l’industrie des déchets.
- 8. Intégrer dans la politique douanière et les accords commerciaux internationaux un contenu matière dans le même esprit que le contenu carbone.
- 9. Engager des consultations multilatérales sur des principes qui viseraient à terme, à une gestion des ressources en métaux, comme des biens publics mondiaux de l’humanité.
- 10. Faire définir des normes européennes (ayant vocation à devenir mondiales) sur l’analyse des flux de matières, l’indice de circularité et la définition d’un passeport produit.
- 11. Compléter les directives européennes (durée de vie, vente de biens) par des informations permettant de limiter les pertes de matière : diagnostic matière, analyse de toxicité, réparabilité, disponibilité des pièces de rechange. Augmenter la durée de garantie légale en la portant soit à 5 ans, soit à la durée de vie moyenne des produits.
- 12. Demander aux États membres un meilleur contrôle des flux entrants et sortants de déchets. Définir et appliquer des sanctions en cas d’abus.
- 13. Réaliser la réforme du code minier. Elle devra inclure l’association des parties prenantes, la définition des engagements environnementaux y compris sur l’après-mine, l’articulation entre l’exploration et l’exploitation ainsi que l’adaptation aux statuts spécifiques des territoires d’Outre-mer.
- 14. Redéfinir les processus de concertation conduisant au permis d’exploration, puis, le cas échéant, au permis d’exploitation.
- 15. Renforcer les moyens du BRGM, de l’Ifremer et de l’AFB (Agence française de la biodiversité) pour mieux connaître les ressources et les impacts. Dans ce cadre, demander au BRGM de mettre à jour l’inventaire minier (en lien avec l’Ifremer pour les ressources marines), afin de conforter ses missions de recherche et d’exploration.
- 16. Reprendre l’étude du projet 2014 d’une compagnie des mines de France créée avec des capitaux de l’Agence des participations de l’État ou étendre les missions du BRGM et de l’Ifremer pour monter des partenariats d’exploitation. Cette préconisation a fait l’objet d’un dissensus.
- 17. Relancer les formations pluridisciplinaires en géologie, métallurgie et mines surtout aux niveaux bac + 2, bac + 3.